



Séance ordinaire du 05 juin 2026

Publié le 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-neuf mai s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Françoise PLATEAU, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK

Absent avant donné procuration : Abdelmalik SINI à Djamel BOUTECHICHE, Dorothée LORTHIOS à Bernard MOREL, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER, Amel SAIDI à Isabelle DOGIMONT, Alexandra DANIELCZYK à Freddy KACZMAREK

Excusé : Walid TRARI

Absents : Eric ZELAZNY, Miguel VALLADARES

Madame Lydie VALLIN a été désignée secrétaire de séance

13 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur LOURDAUX propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions de fonctionnement 2026 aux associations selon le tableau récapitulatif ci-dessous.

Comme chaque année, le versement s'effectue en deux fois, un premier versement de 70% (déduit de l'avance de 30% reçu en mars) puis le solde de 30% au second semestre 2026.

SUBVENTIONS 2026

**70%
(-avance versée
30% soit 40 %)**

Amicale du Personnel communal et du CCAS	110 000 €	44 000€
Union Sportive Aubysgeoise	16 000 €	6 400 €
Harmonie Municipale d'Auby	10 795 €	4 318 €
Auby Athlétic Club	8 000 €	3 200 €
Ippon Club Aubysgeois	7 000 €	2 800 €
Tennis Club Aubysgeois	5 600 €	2 240€
Club Nautique Aubysgeois	5 000 €	2 000€
Fraternelle Aubysgeoise	4 500 €	1 800€
Société de Tir Aubysgeoise	4 300 €	1 720 €

La Ferme du Temps Jadis	4 000 €	1 600 €
J.C Basket	4 000€	1 600 €
Amicale des Billonneux d'Auby	3 500 €	1 400€
Entente Tennis de Table Aubyeoise	2 500 €	1 000€
DRUM'S –Square Meloni	2 500 €	1 000€
Pétanque et fêtes du Bon Air	2 500 €	1 000 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 200 €	880 €
Amis du Moulin	2 000 €	800 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Auby	1 950 €	780 €
Comité en faveur des Anciens	1 800 €	720 €
Le Temps de Vivre	1 800 €	720 €
Auby Plongée Club	1 500 €	600 €
Esprit Martial Karaté	1 500 €	600 €
Les Cheerleaders	1 500 €	600 €
Société Colombophile Local Unique	1 500€	600 €
Marche et Loisirs	1 450 €	580 €
Amitié Nord/Pas-de-Calais Pologne	1 400 €	560 €
Association Catholique Franco Polonaise	1 400 €	560 €
Enfance et Tradition	1 400 €	560 €
Les Pêcheurs du Paradis	1 200 €	480 €
Anciens Combattants (UFACVG)	1 100 €	440 €
les décorés du travail	1 000 €	400 €
Petit à Petit	1 000 €	400 €

Amicale des Donneurs de Sang bénévoles	900 €	360 €
Club Vivre Heureux	900 €	360 €
AADE (Association Aubygeoise de Défense De l'Environnement)	650 €	260 €
La Pétanque Asturienne	610 €	244 €
Société de Chasse d'Auby	600 €	240 €
Club Alpin d'AUBY	600 €	320 €
Comité de Parents d'Elèves Indépendants	600 €	240 €
Chorale Atout Chœur	550 €	220 €
Danse de Salon Aubygeoise	500 €	200 €
Association Sportive du Collège	400 €	160 €
Foyer Socio-Educatif Collège	400 €	160 €
Dévouement Communal	400 €	160 €
APE Brassens Prévert	305 €	122 €
ENVIE	305 €	122 €
ISKRA	305 €	122 €
PARTAGE TON TEMPS	305 €	122 €

70%

APE PAGNOL	305 €	213 €
-------------------	--------------	--------------

Vu l'avis favorable et de la commission sports et associations du 11 mai 2026, du bureau municipal en date du 19 mai 2026, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement des subventions de fonctionnement aux associations,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents notamment les conventions d'objectifs pour les associations percevant une subvention supérieure à 23.000 €,

- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Madame Chantal WAGON, Messieurs Djamel BOUTECHICHE, Christophe LOURDAUX et Nicolas SKRZYSZOWSKI, ne prennent pas part au vote de ce point,

Emet un avis favorable sur le versement des subventions de fonctionnement aux associations, telles que susmentionnées,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents notamment les conventions d'objectifs pour les associations percevant une subvention supérieure à 23.000 €,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire de Séance

Lydie VALLIN



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH